

Livret Périscolaire



MAIRIE
DE
MANZAC-SUR-VERN

Ecole Joséphine Baker

2026 - 2027





C'est avec une grande joie que nous vous accueillons à l'école Joséphine BAKER.

Pour rappel, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux enfants les valeurs de la République. L'École est laïque et assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire et pour tous les citoyens. L'École communale, c'est l'oxygène d'une commune, son rôle névralgique !

Ce lieu sera pour votre enfant le lieu d'apprentissage de la découverte, du respect, du partage et de la sensibilisation à la protection de la Nature. Nous formons avec les communes de Grignols et Jaure un RPI dynamique, investi pour le bien-être de l'enfant et soucieux d'apporter une écoute particulière aux familles. Dans notre école, votre enfant trouvera toujours une attention particulière dans le respect qu'il se doit. Le personnel municipal est à votre disposition et à votre écoute, comme l'ensemble de l'équipe éducative.

Nous nous efforçons depuis de nombreuses années de rénover l'ensemble des bâtiments scolaires et investissons dans le matériel pédagogique et numérique. La restauration du midi est également un élément important pour l'enfant : nous proposons une restauration de qualité, tournée vers le bio et le local.

Nous croyons en une école ouverte où les familles, l'équipe pédagogique et le personnel municipal travaillent main dans la main pour accompagner chaque enfant sur le chemin de la réussite.

Nous vous souhaitons une agréable rentrée.



A bientôt
Yannick ROLLAND
Maire



Elodie ROUX
Agent de restauration



Véronique GUEYTOU
Agent d'animation



Nadine MATHIAS
Agent d'animation et
entretien des locaux

Le personnel
municipal



Christine ROSSGNOL
ATSEM



L'inscription dans les services municipaux

Les services gérés par la municipalité présents à l'école sont l'accueil périscolaire (garderie) et la restauration.

Pour inscrire nos enfants, vous devez compléter un dossier de renseignements pour chacun d'entre eux.

Ce dossier vous a été remis par l'école ; il doit être daté et signé impérativement.

Ensuite, nous vous demandons de le remettre à Mme Véronique GUEYTOU, à l'accueil périscolaire ou en mairie, dès la semaine de rentrée.

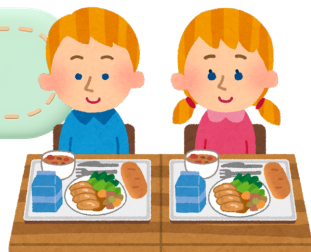
Si les renseignements demandés venaient à être modifiés en cours d'année, vous voudrez bien nous en informer par écrit.

L'acceptation de nos enfants à bénéficier des services municipaux est conditionnée à la remise de ce dossier.





Le restaurant scolaire



• LE REPAS DES PARENTS

Vous pouvez partager le repas de votre enfant au restaurant scolaire. Pour cela une inscription préalable un mois à l'avance est nécessaire dans la limite d'une par foyer et par année scolaire.

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante : mairie.manzacsurvern@gmail.com

Un mail de confirmation vous sera ensuite adressé .

Le repas sera payant (prix d'un repas adulte, 5€). Il en sera de même pour les personnes inscrites qui n'auront pas prévenu la mairie de leur absence au préalable. Un menu mensuel à thème est prévu.

• LES TARIFS

Les repas sont facturés selon un forfait mensuel de 39.30€.

Le repas occasionnel est à 3.50€.

L'accompagnement et la remise à température d'un repas fourni par la famille dans le cadre d'un plan d'Accompagnement individualisé (P.A.I) vous sera facture 1€.

Si votre enfant est absent deux jours consécutifs ou plus, le remboursement des repas sera effectué .

Le conseil municipal peut modifier les tarifs en cours d'année.

Pour la troisième année consécutive, le restaurant scolaire a obtenu la labellisation ECOCERT de niveau deux.

Le label Ecocert « En Cuisine » est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable.

Ce label impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement.

Il prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique en 3 niveaux de labellisation.

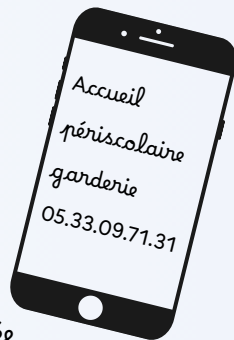




L'accueil périscolaire

Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire (garderie) pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs sont appliqués à la présence des enfants. Il est donc possible de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.



L'accueil périscolaire
est assuré

tous les matins de 7h00 à 9h00
tous les soirs de 16h30 à 18h45.

QUOTIEN FAMILIAL	MATIN	SOIR
Tarif 1 moins de 623	1.00	1.35
Tarif 2 623 à 1000	1.20	1.55
Tarif 3 au delà de 1000	1.40	1.75

• LA FACTURATION

• LES TARIFS

Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent IMPERATIVEMENT être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la commune se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Le conseil municipal peut modifier les tarifs en cours d'année

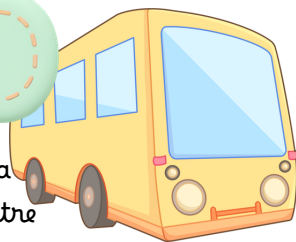
A la fin de chaque mois, une facture cantine et périscolaire (nombre de demi-journées de présence durant cette période) vous sera adressée.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- le prélèvement automatique (autorisation et RIB à fournir)
- ou par chèque auprès du Trésor Public,
15 rue du 26ème RI,
24053 Périgueux cedex
- ou par PAYFIP (TIPI)
24h/24 et 7j/7.



Le transport scolaire



Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine assure la compétence des transports scolaires (liaison entre les deux écoles du RPI).

Les inscriptions se font auprès du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) à la mairie de Saint Léon sur l'Isle.

SITS 24
Tél : 06 79 75 88 89

Courriel :
sits24110@gmail.com

Site internet :
sits-24.com

Le secrétariat est ouvert
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

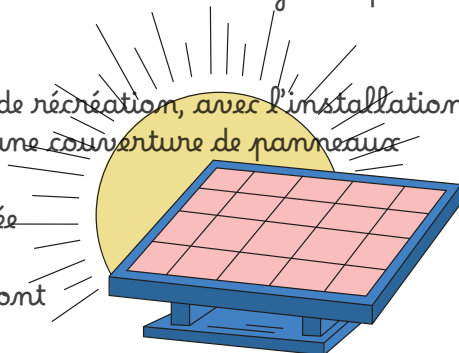


Les travaux

Plusieurs travaux se sont déroulés cet été et se poursuivront cet automne pour offrir aux enfants un environnement toujours plus sûr, fonctionnel et agréable

- Désimperméabilisation de la cour de récréation, avec l'installation d'un préau en structure bois équipé d'une couverture de panneaux photovoltaïques.

- Pose d'un nouveau portail à l'entrée des élèves pour renforcer la sécurité. Les poteaux et les filets pare-ballons ont été entièrement rénovés



- Installation d'un nouvel abri de jardin
- Pose d'un nouveau portillon côté chaufferie
- A l'automne, de nouvelles plantations côté jardin, végétalisation de la cour et changement de la porte d'entrée des PS et MS.



Les prestations du CCAS

Le champ de compétence du Comité d'Action Sociale (C.C.A.S) de la commune de Manzac sur Vern se limite à son territoire.

En conséquence, les prestations du CCAS s'adressent exclusivement aux familles manzacoises.

L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) de Coursac

ALSH Coursac 3 route des écoles
- 24430 Coursac
Tél : 05 53 03 22 10
Mail :
accueildeleisirs@coursac.fr

Les enfants de Manzac sont accueillis au centre de loisirs de Coursac le mercredi et pendant les vacances scolaires à la journée ou à la demi-journée.

Le CCAS de la commune de Manzac aide les familles manzacoises pour la prise en charge des frais, à raison de 2€ par journée complète avec repas.

Cette somme est directement déduite de la facturation qui est envoyée à la famille par le CCAS de Coursac.

La première rentrée en petite section à l'école maternelle

Pour donner un coup de pouce aux familles de Manzac dont un enfant rentre pour la première fois en petite section à l'école maternelle Joséphine BAKER, le conseil d'administration du CCAS a créé une aide :

Une carte cadeau de 50€ pour vos achats de rentrée.

Elle est remise à chaque famille dans le courant de la première semaine de la rentrée.





Mairie de Manzac sur Vern

Tel : 05 53 54 28 73

Courriel :

mairie.manzacsurvern@gmail.com

www.manzacsurvern.com



Ecole Joséphine Baker

Tel : 05 53 54 28 08

